

L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

SOUS CONTRÔLE CITOYEN

En 2014, 500 écolier.ère.s n'avaient pas d'enseignant.e.s dans leur classe le jour de la rentrée. La municipalité lançait alors « **l'année scolaire sous contrôle citoyen** » pour mesurer les effectifs non-remplacés par l'Éducation nationale et mettre l'État face à ses responsabilités pour que nos enfants et nos enseignant.e.s puissent travailler dans de bonnes conditions. Cette année, « la rentrée sous contrôle citoyen » mesurera également le non-recrutement d'accompagnant.e.s (AVS ou AESH) pour les enfants en situation de handicap.

Parents, élu.e.s, enseignant.e.s, Dionysien.ne.s,

**EXIGEONS UN.E ENSEIGNANT.E FORMÉ.E
DANS CHAQUE CLASSE,
UN.E ACCOMPAGNANT.E POUR CHAQUE
ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP.**

MODE D'EMPLOI

Pour signaler le non-remplacement d'enseignant.e ou l'absence d'accompagnant.e, **envoyez un SMS au 32321✖** en respectant le modèle suivant :

*Enseignant.e
non remplacé.e :
nom de l'école – classe*

*Pas d'accompagnant.e
(AVS ou AESH) :
nom de l'école – classe
nom de l'enfant*

✖ SMS+ Service gratuit, non surtaxé (hors coût d'envoi d'un SMS, selon opérateur)



OFFICE DES SPORTS
DE SAINT-DENIS



Saint
Denis